



Conseil de quartier
Saint-Jean-Baptiste

Rapport annuel 2010

Mon quartier

j'y vis... j'y vois !



CONSEIL DE QUARTIER

CONSEIL DE QUARTIER
SAINT-JEAN-BAPTISTE
RAPPORT ANNUEL 2010

Adopté le 16 mars 2010



TABLE DES MATIÈRES

MOT DU PRÉSIDENT	4
1. LE CONSEIL D'ADMINISTRATION	6
1.1 COMPOSITION ACTUELLE.....	6
1.2 MISSION ET FONCTIONNEMENT	6
<i>Mission</i>	<i>6</i>
<i>Mandat des membres du conseil d'administration</i>	<i>7</i>
<i>Son histoire.....</i>	<i>7</i>
<i>Le territoire du Conseil de quartier Saint-Jean-Baptiste</i>	<i>7</i>
1.3 LA TENUE DES ASSEMBLÉES.....	8
1.4 JOINDRE LE CONSEIL	8
2. MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION ET SUIVI DES DOSSIERS EN COURS.....	8
2.1 PLAN D'ACTION.....	8
2.2 SUIVI DES DOSSIERS	9
2.2.1 TRAVAUX ET RÉAMÉNAGEMENT	9
2.2.2 STATIONNEMENT ET CIRCULATION.....	9
2.2.3 LIENS PIÉTONNIERS	9
2.2.4 TRANSPORT	10
2.2.5 SÉCURITÉ	10
2.2.6 PATRIMOINE.....	11
2.2.7 ENVIRONNEMENT	12
3. CONSULTATIONS PUBLIQUES	13
4. COLLABORATIONS ET COMITÉS.....	16
5. ANIMATION DU QUARTIER.....	17
6. COMMUNICATION.....	18
7. BILAN FINANCIER	19
ANNEXE 1- AVIS DU CONSEIL SUR LE PROGRAMME PARTICULIER D'URBANISME COLLINE PARLEMENTAIRE, 9 JUIN 2010.....	21

MOT DU PRÉSIDENT

Au nom de l'équipe 2010 du conseil d'administration du conseil de quartier Saint-Jean-Baptiste, je suis fier de vous présenter notre rapport d'activités annuel 2010. J'offre tous mes remerciements à ces bénévoles, ceux qui nous ont déjà quittés, ceux qui se sont joints à notre équipe et à ceux qui poursuivent la route, à ces personnes qui ont défendu les intérêts de notre quartier et qui se sont impliquées dans plusieurs dossiers importants. Un remerciement spécial est adressé à l'ancienne présidente, madame Lucie Ramsay, qui a mené la barque avec sagesse jusqu'en septembre 2010.

Soulignons la participation de nos deux conseillères municipales, mesdames Chantal Gilbert et Anne Guérette, avec qui nous collaborons de notre mieux, étant conscients que nos dossiers émergent de temps en temps sur l'océan de leurs mandats respectifs.

Durant l'année 2010, le conseil d'administration a aussi changé de conseillère aux consultations publiques, responsable de la liaison entre la Ville, le conseil de quartier et la communauté. Madame Pascale Therreault a accompagné efficacement le conseil de quartier de 2000 à 2010. Inutile de dire qu'il est absolument essentiel que les conseils de quartier bénéficient du soutien technique de la Ville pour accomplir leur mission. De plus, l'appui des citoyennes et citoyens à leur conseil de quartier est tout aussi important que celui de la Ville afin de s'assurer que la réalité quotidienne de celles et ceux qui vivent dans le quartier trouve écho dans les actions et les préoccupations du conseil qui les représente officiellement. C'est pourquoi nous voulons signaler la précieuse collaboration de Mme Therreault pendant toutes ces années et accueillir chaleureusement notre nouvelle conseillère aux consultations publiques, madame Ginette Bergevin.

Le regard que nous avons porté sur tous les grands dossiers 2010, qui nous sont passés entre les mains, a contribué à l'amélioration de la qualité de vie des résidants, maintenant et pour le futur : PPU, circulation de transit, réaménagements de rues, sauvegarde et mise en valeur du patrimoine. On peut considérer que le quartier Saint-Jean-Baptiste est une forme d'écoquartier avant la lettre. En effet, il répond à de nombreux critères qui sont appliqués aux nouveaux écoquartiers dont on parle tant à Québec : densité, compacité, rapprochement des activités (résidence, emploi, consommation, loisirs), mixité des activités et des fonctions, aménagement favorisant la circulation piétonnière, proximité du transport collectif, utilisation modérée de l'automobile, rénovation et recyclage des bâtiments, adaptation des bâtiments et des espaces urbains aux nouveaux besoins des résidants. Par la densification de la végétation partout où ce sera possible, tant au sol que sur les bâtiments (murs et toitures), on pourra se rapprocher encore plus de cet idéal, pas si utopique qu'il semble l'être. Cela a aussi une rentabilité économique puisqu'il y a de la santé physique (et psychologique!) de notre communauté. Et tout cela, en protégeant l'âme, la valeur patrimoniale et les paysages culturels du quartier Saint-Jean-Baptiste.

En terminant, le conseil d'administration du conseil de quartier Saint-Jean-Baptiste est en mode proposition. Toujours en tentant d'être le plus représentatif possible des souhaits de ceux et celles qui habitent notre quartier, il n'est pas uniquement un lieu de

consultation sur la base de scénarios issus des services municipaux, mais, au contraire, il est prêt à faire des propositions. Nous espérons que ces propositions seront reprises par l'administration municipale directement ou alors soumises en consultation publique.



Louis Dumoulin

Président du conseil d'administration

1. LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

1.1 COMPOSITION ACTUELLE

M. Louis Dumoulin	Président
M. Simon Domingue	Vice-président
M. Willem Fortin	Trésorier
M. Donald Rodrigue	Secrétaire
Mme Blanche Jobin-Paré	Administratrice
Mme Josée Lalande	Administratrice
Mme Gabrielle Savaria	Administratrice cooptée

Le conseil d'administration compte deux membres n'ayant pas droit de vote :

Mme Chantal Gilbert Conseillère municipale du district électoral des Faubourgs;

Mme Anne Guérette

Conseillère municipale du district électoral de Vieux-Québec-Montcalm.

Ont *également* siégé au conseil d'administration en 2010 :

Présidente (de décembre 2009 à septembre 2010)

Mme Lucie Ramsay

Secrétaire (d'octobre à avril 2010)

Mme Malie Durocher

M. Thomas Vernes

Administrateur (de novembre 2009 à février 2010)

Mme Catherine Marcil

Administratrice cooptée (de mars 2010 à mai 2010)

M. Enrico Bouchard

Administrateur (de mars 2010 à juin 2010)

Mme Carline Ponsart

Administratrice cooptée (de novembre à décembre 2010)

Mme Nancy Gaudreau

Secrétaire de rédaction :

Personne-ressource de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou :

Conseillère aux consultations publiques

Mme Pascale Therreault

Mme Ginette Bergevin

Conseillère aux consultations publiques (depuis septembre 2010)

1.2 MISSION ET FONCTIONNEMENT

Mission

Le Conseil de quartier est un organisme à but non lucratif accrédité par le Conseil municipal de la Ville de Québec. Lors des consultations publiques, il permet à la population d'exprimer son opinion et ses idées sur des projets qui touchent son environnement et sa qualité de vie. Il recueille les opinions des gens qui habitent ou travaillent sur son territoire, afin que les décisions et actions de l'Arrondissement et de la Ville répondent davantage aux besoins du

quartier. Il constitue un lieu de rencontre où la population a le pouvoir d'agir pour créer un milieu de vie à son image. Le conseil se donne également un plan d'action afin de poser des gestes et mener des projets qui améliorent la qualité de vie dans le quartier.

Mandat des membres du conseil d'administration

Neuf membres voient au bon fonctionnement du Conseil de quartier et forment le conseil d'administration : quatre sièges sont réservés aux femmes, quatre sièges sont réservés aux hommes qui résident dans le quartier et un siège est réservé à une personne issue du milieu commercial, industriel ou institutionnel. Ces personnes sont élues pour un mandat de deux ans. En cas de vacance de postes, il est possible d'intégrer des administrateurs ou administratrices par cooptation jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle. Les conseillers municipaux et les conseillères municipales des districts électoraux desservant le quartier sont également membres du conseil d'administration, mais n'ont pas de droit de vote.

Son histoire

Le Conseil de quartier Saint-Jean-Baptiste, le plus ancien avec celui du Vieux-Limoilou, a été créé en 1993. Son territoire couvre tout le faubourg Saint-Jean et d'une grande partie du faubourg Saint-Louis. Il est un moyen d'expression à la disposition de la population, que ce soient les résidants, les travailleurs, les commerçants ou les visiteurs. Il est le palier le plus proche de la population résidante et il travaille en lien direct avec la conseillère en poste, madame Chantal Gilbert, pour le mieux-être de tous et de toutes. Les sujets suivants sont régulièrement à l'ordre du jour : aménagement urbain et gestion du territoire; habitation; environnement et patrimoine; développement économique et commercial; circulation urbaine et stationnement; loisirs, culture et vie communautaire et sécurité publique.

Le territoire du Conseil de quartier Saint-Jean-Baptiste

Sis dans l'arrondissement La Cité-Limoilou, dans la Haute-ville de Québec, le quartier Saint-Jean-Baptiste est composé de deux faubourgs, le faubourg Saint-Jean et le faubourg Saint-Louis (qui inclut la Colline Parlementaire), qui sont avec Saint-Roch les plus vieux quartiers en dehors des fortifications.

Le quartier Saint-Jean-Baptiste comptait en 2001 une population de 8760 habitants. Les limites géographiques du quartier Saint-Jean-Baptiste, couvrant 1.4 km², se résument facilement : le cap de Québec le borde au sud et au nord, l'avenue de Salaberry à l'ouest et l'avenue Honoré-Mercier à l'est. Le secteur de la Colline Parlementaire a subi depuis les années 70 de profondes transformations structurelles qui en ont changé radicalement le visage. On y remarque une grande diversité des activités économiques, institutionnelles, communautaires, sociales, culturelles et touristiques. Par contre, le faubourg Saint-Jean a conservé une homogénéité architecturale et urbaine qui lui donne son statut patrimonial renforcé par la présence de plusieurs monuments historiques classés tant au niveau provincial que fédéral. La situation du quartier Saint-Jean-Baptiste au centre-ville de Québec lui a attiré une mixité de population tant du point de vue social, éducatif qu'économique.

1.3 LA TENUE DES ASSEMBLÉES

Le Conseil de quartier de Saint-Jean-Baptiste se réunit tous les mois en public sauf en juillet et en août où il fait relâche. Les assemblées traitent les dossiers permettant la mise en œuvre du plan d'action, les consultations publiques ainsi que tout dossier jugé pertinent par le conseil d'administration. Les réunions du Conseil se tiennent habituellement au Centre culture et environnement Frédéric Back, situé au 870, avenue de Salaberry. Les assemblées générales et les consultations publiques se déroulent généralement dans une plus grande salle, au sous-sol de l'église Saint-Jean-Baptiste, sise au 470, rue Saint-Jean. En 2010, le conseil a tenu 8 assemblées régulières, une assemblée générale (mars 2010) en plus de plusieurs réunions de travail.

Les dates et les assemblées du Conseil sont publiées dans l'agenda du journal « Ma Ville Mon Arrondissement », sur le site Internet de la Ville de Québec www.ville.quebec.qc.ca dans la section agenda ainsi que sur le site du Conseil. Il est également possible d'obtenir confirmation de la tenue d'une assemblée et les coordonnées de celle-ci en utilisant la ligne d'information automatisée de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou en composant le 418 641-6100.

1.4 JOINDRE LE CONSEIL

L'adresse de correspondance du Conseil de quartier est la suivante :

Conseil de quartier de Saint-Jean-Baptiste

Arrondissement de La Cité-Limoilou

399, rue Saint-Joseph Est

Québec (Québec) G1K 8E2

Courriel : conseilquartier.saint-jean-baptiste@ville.quebec.qc.ca

2. MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION ET SUIVI DES DOSSIERS EN COURS

2.1 PLAN D'ACTION

Le Conseil de quartier a poursuivi le travail amorcé dans le cadre du plan d'action 2009-2010, c'est-à-dire :

La participation aux consultations publiques de la Ville et le dépôt de mémoires;

Le suivi des dossiers, dont l'aménagement de parcs et de rues;

L'appui des comités de citoyens et des organismes dans la lutte à la circulation de transit et à l'augmentation de l'offre en logements sociaux;

L'appui des comités de citoyens et des organismes dans l'animation du quartier et de l'église Saint-Jean-Baptiste (Espace solidaire);

Le travail à la reconnaissance d'un statut particulier pour le quartier Saint-Jean-Baptiste;

La représentation et le développement de projet pour améliorer le couvert végétal du quartier;

La relance d'un comité sur la qualité de vie.

Dans la mise en œuvre du plan d'action, le Conseil de quartier initie des projets ou participe en partenariat avec d'autres organismes à l'élaboration et la mise en œuvre de projets. Ces projets peuvent également s'inscrire dans les objectifs du plan directeur de quartier.

2.2 SUIVI DES DOSSIERS

2.2.1 TRAVAUX ET RÉAMÉNAGEMENT

Réaménagement des parcs

PARC SCOTT

À la suite d'une demande concernant la replantation de la plate-bande dégarnie séparant le parc Scott de la rue Saint-Gabriel, à l'angle Scott et Saint-Gabriel, le Service de l'environnement a décidé de conserver un paillage au sol et de planter vingt lierres à l'automne 2010 afin de couvrir les graffitis qui ont été dessinés sur les murets.

Réfection des rues (voir sous consultation publique)

Autres projets

921, DE LA CHEVROTIÈRE

Ce terrain vacant a fait l'objet d'une recommandation par le Conseil de quartier dans le cadre des consultations sur le Programme particulier d'urbanisme (PPU) Colline Parlementaire et lors de l'harmonisation du règlement de zonage. Le propriétaire du terrain ne bâtira pas plus de 4 étages comme il a été convenu avec la Ville.

2.2.2 STATIONNEMENT ET CIRCULATION

Stationnement sur rue

L'accessibilité des places de stationnement sur rue est une problématique dans le quartier, en particulier durant les travaux de réfection des rues. Un projet sera développé pour améliorer cette situation. Une signalisation adéquate des parcs de stationnement ainsi qu'un plan de localisation serait un atout. La construction de stationnements intérieurs, remplaçant les espaces disponibles hors rue, est aussi une solution. Des navettes à moindre coût pourraient être mises à la disposition des automobilistes à partir des stationnements périphériques. Cette suggestion réduirait la circulation et rendrait plus accessibles les stationnements sur rue pour les résidents. Le Conseil de quartier pourrait s'associer à l'Association des gens d'affaires du Faubourg dans ce projet.

2.2.3 LIENS PIÉTONNIERS

Lien piétonnier entre le faubourg St-Jean et le site du Centre Lucien-Borne

Suite à l'assemblée annuelle 2010, une lettre conjointe du Conseil de quartier Saint-Jean-Baptiste et du Conseil de quartier Montcalm a été envoyée au Conseil d'arrondissement La Cité-Limoilou demandant la construction d'une passerelle ou d'un lien piétonnier vers le site du Centre Lucien-Borne. L'accès au parc St-Mathieu deviendrait ainsi plus accessible et serait moins dangereux pour les piétons.

Lien entre le faubourg Saint-Jean et le secteur Colline Parlementaire/Place Québec

Le conseil de quartier a appuyé, en février 2010, le projet de monsieur Éric Normand, propriétaire de Choco-musée Érico, et de l'AGAF, pour établir un lien entre le faubourg Saint-Jean et le secteur Colline Parlementaire/Place Québec. Le projet veut doter ce secteur de la Haute-ville d'un véritable lien nord/sud. Il vise également à créer un nouveau parcours touristique qui pourrait bonifier l'utilisation de la promenade Desjardins, située sur le basilaire de Place Québec, à augmenter l'achalandage de Place Québec et du faubourg Saint-Jean et à mettre en valeur le point de vue qu'offre la terrasse au bout de la promenade Desjardins.

2.2.4 TRANSPORT

Transport en commun

TRANSPORT ALTERNATIF

Il a été proposé de modifier le circuit de l'écolobus afin qu'il desserve le quartier Saint-Jean-Baptiste. L'extension du territoire serait une solution aux problèmes de stationnement et de pollution. Le trajet pourrait éventuellement s'étendre à la rue Saint-Joseph dans le quartier St-Roch.

ARRÊT D'AUTOBUS AU PARC DE L'AMÉRIQUE FRANÇAISE

Il a été mentionné que l'arrêt d'autobus près du parc de l'Amérique française n'est pas sécuritaire et que, dans le quadrilatère en question, certains parcours d'autobus nuisent à la qualité de vie des résidents. L'implantation d'un arrêt-bus devant la copropriété St-Amable suite à la rénovation de l'Avenue Turnbull, situé à l'angle des rues St-Amable/Turnbull, a suscité des protestations et a fait l'objet de modifications. Le déplacement des arrêts d'autobus devant le Grand-Théâtre, avenue Claire-Fontaine, a résolu le problème. Plusieurs personnes mentionnent la vitesse excessive des autobus.

Projet de piste cyclable

Des cyclistes ont sollicité l'appui du conseil de quartier concernant la mise en place d'une piste cyclable. Il souhaite la prolongation du parcours de la rue Père-Marquette, sinon elle pourrait être aménagée sur le boulevard René-Lévesque ou le chemin Ste-Foy. Les membres s'entendent que plusieurs critères sont importants concernant l'aménagement de la piste cyclable : la permanence de l'aménagement, la continuité du lien et la sécurité de l'aménagement.

De plus, il est suggéré d'augmenter les stationnements pour les vélos dans le quartier. En supprimant une case de stationnement pour la remplacer par des espaces à vélo en saison estivale, l'achalandage des commerces pourrait augmenter tout en réduisant la congestion routière.

2.2.5 SÉCURITÉ

Circulation de transit sur la rue D'Aiguillon

Le conseil de quartier et le Comité Action d'Aiguillon ont travaillé conjointement afin d'obtenir de la Ville de Québec une amélioration de la circulation de transit sur la rue D'Aiguillon. Une zone de 30km/h a été créée près de l'école Saint-Jean-Baptiste et un arrêt a été ajouté sur la

rue d'Aiguillon à l'intersection de la rue Sainte-Marie. D'autres mesures ont été demandées, mais n'ont pas été mises en place.

Brigadiers scolaires

En 2009, les brigadiers ont été retirés dans le secteur de l'école Saint-Jean-Baptiste. Grâce à l'intervention de madame Chantal Gilbert, conseillère municipale, le Conseil d'arrondissement a approuvé, en janvier 2010, le retour des brigadiers scolaires sur les rues D'Aiguillon à Deligny de 15 h à 17h 30 pour la durée des travaux de réfection.

2.2.6 PATRIMOINE

Dans le but de protéger la valeur patrimoniale et historique du quartier Saint-Jean-Baptiste, le conseil de quartier soutient les initiatives patrimoniales du Comité du patrimoine de Saint-Jean-Baptiste. Différentes recommandations ont été faites par les membres, dont celle de faire reconnaître le statut patrimonial du quartier par une réglementation urbanistique afin de sensibiliser la population, l'Arrondissement La Cité-Limoilou et la Ville de Québec à l'importance de préserver les caractéristiques patrimoniales propres au quartier Saint-Jean-Baptiste.

PROJET D'ILLUMINATION DES VITRAUX

Le conseil de quartier s'est associé au projet d'illumination des vitraux des églises St Matthew et Saint-Jean-Baptiste proposé par l'Association des gens d'affaires du Faubourg (AGAF). Car tout en permettant la mise en valeur des deux collections de vitraux, il attire l'attention sur l'artère commerciale Saint-Jean et son animation. Le projet comporte deux volets, celui d'illuminer les vitraux de l'église St-Matthew's et ceux de l'église Saint-Jean-Baptiste. Suite à un engagement du maire de Québec, des tests d'éclairage des vitraux de l'église St. Matthew's ont été effectués. Les tests n'étant pas concluants, de nouvelles alternatives devront être étudiées. L'éclairage des vitraux de l'église Saint-Jean-Baptiste était prévu en septembre 2010, mais le projet est malheureusement retardé peut-être jusqu'à la fin des travaux de restauration de l'église.

PROJET D'EXPOSITION À L'ÉGLISE SAINT-JEAN-BAPTISTE

Le conseil de quartier a été partenaire du Comité du patrimoine de Saint-Jean-Baptiste dans la réalisation de l'exposition «Mémoire d'enfance» qu'il a soutenu pour un montant de 1500 \$.

PROJET DE PUBLICATION DE LIVRE

Le conseil de quartier a participé avec le Comité du patrimoine de Saint-Jean-Baptiste à la réalisation d'un livre à partir des mémoires de Monsieur René Bureau. «JE SUIS NÉ EN 1915 DANS SAINT-JEAN-BAPTISTE», une découverte inédite des modes de vie, des savoirs et des savoir-faire du quartier Saint-Jean-Baptiste, est extrait des journaux personnels de monsieur Bureau. La période visée est de 1915 à 1948. Le lancement de cette publication a eu lieu à l'église Saint-Jean-Baptiste. Un montant de 2500 \$ a été investi dans ce projet qui contribue à la sauvegarde du patrimoine immatériel du quartier Saint-Jean-Baptiste.

PARC-CIMETIÈRE ST-MATTHEW'S

Après plusieurs années de pression sur la Ville, le cimetière St. Matthews est devenu un espace public entretenu et aménagé de façon à préserver sa valeur patrimoniale. Le conseil de quartier avait recommandé de conserver l'aspect original du lieu dans le respect de l'histoire du site et de porter une attention particulière à l'éclairage du site, au mobilier, à l'interprétation ainsi qu'aux plantations.

ÎLOT SAINT-VINCENT-DE-PAUL

Dans le cadre du Programme particulier d'urbanisme (PPU) de la Colline Parlementaire et afin de favoriser un développement intégré et durable de ce secteur, le conseil de quartier a recommandé qu'un moratoire sur la délivrance d'un permis de construction soit décrété par la Ville. Enfin, il a appuyé la campagne organisée par le Comité populaire Saint-Jean-Baptiste demandant des audiences publiques sur l'aménagement de ce site et la construction de logements à prix modique. Le site est une propriété privée et le projet du promoteur demeure la construction d'un hôtel. La façade a été démolie le 25 janvier 2010. Madame Chantal Gilbert, la conseillère municipale, fait le suivi avec le promoteur.

2.2.7 ENVIRONNEMENT

Le conseil de quartier souhaite le développement d'espaces verts dans le quartier. En ce sens, il fait la promotion des toits verts et de verdissement dans l'ensemble du quartier.

ÎLOTS DE CHALEUR ET IMPLANTATION DE TOITURES VERTES

Le 10 juin 2010, le conseil de quartier a appuyé les démarches effectuées par la coopérative d'habitation L'escalier sur la réduction des îlots de chaleur. Il a demandé un règlement incitant l'installation de toitures vertes pour les nouveaux immeubles et les bâtiments en rénovation. Cette mesure permettrait d'améliorer l'isolation des maisons, de réduire le volume d'eau recueillie par le réseau d'aqueduc lors d'averse et ainsi réduire l'effet des îlots de chaleur. Le conseil de quartier a fait parvenir une lettre au maire Labeaume sur l'implantation de toitures vertes sur les bâtiments municipaux afin que la Ville donne l'exemple.

AIRE VERTE OBLIGATOIRE

Considérant que le conseil de quartier travaille depuis sa création au verdissement du quartier et souhaite densifier le couvert végétal, l'intégration de végétaux dans les projets résidentiels, commerciaux et publics est favorisée. Un pourcentage d'aire verte doit être obligatoire dans les zones mixtes et commerciales. Pour que la ville impose cette norme de construction, il a été suggéré de considérer le verdissement à la verticale (mur végétalisé) comme une surface verte comptabilisée. Des représentations devraient être faites auprès du gouvernement du Québec afin qu'il accorde un tel pouvoir aux villes.

PROJET DE L'ÉCOLE SAINT-JEAN-BAPTISTE

M. Donald Rodrigue a porté auprès de l'école Saint-Jean-Baptiste un projet-pilote de toiture verte et de mur végétalisé. Le projet proposait un aménagement végétal de l'école, en particulier l'intégration de plantes sur le mur de l'école faisant face à la rue d'Aiguillon. Le projet de verdissement du demi-toit de l'école a été refusé à la commission scolaire, principalement pour des raisons architecturales.

3. CONSULTATIONS PUBLIQUES

Le conseil de quartier a la responsabilité d'organiser les consultations publiques sur son territoire, concernant les modifications au zonage et d'autres mandats qui lui sont confiés par l'arrondissement. Cette année, les consultations ont touché la réfection des rues, l'hébergement touristique et l'harmonisation à la réglementation de zonage du PPU Colline parlementaire.

Réfections des rues

RUE DE LA TOURELLE

Une consultation publique a eu lieu le 11 mars 2010, afin d'évaluer les travaux effectués. Il y a eu plusieurs critiques négatives des citoyens. Une étude sur la satisfaction des citoyens a été réalisée par un étudiant de l'Université Laval. Elle a permis de faire ressortir plusieurs points à améliorer dans l'aménagement des rues est-ouest.

RUE D'AIGUILLON

Concernant la rue D'Aiguillon, une séance d'information sur les travaux a été tenue le 8 avril 2010. Le réaménagement de la rue D'Aiguillon est un enjeu pour la qualité de vie des riverains de cet axe routier et pour les parents des élèves de l'école Saint-Jean-Baptiste. La conseillère municipale a tenu plusieurs rencontres avec les fonctionnaires de la ville suite à cette consultation. Le dossier demeure actif, car des aménagements favorisant la sécurité des piétons (dont les enfants fréquentant l'école) et la quiétude des résidents n'ont pas encore été faits.

Un projet de réaménagement de la rue D'Aiguillon a été présenté par monsieur Jérôme Poupry en janvier 2010. Les membres ont transmis les demandes suivantes au Service de l'aménagement du territoire¹ :

- Élargir le coin de trottoir, à l'angle du boulevard Honoré-Mercier, au sud, de façon à pouvoir introduire des plantations;
- Évaluer de nouveau la possibilité de traiter l'intersection comme un endroit très problématique et ainsi aménager un surhaussement de chaussée;
- Introduire un élément visuel, une œuvre d'art, sur le mur extérieur du bâtiment situé au 888, rue Saint-Jean ou une arche au dessus de la rue D'Aiguillon comme porte d'entrée au faubourg Saint-Jean;
- Installer un panneau portant le message de l'entrée en zone résidentielle et/ou indiquant la limite de vitesse à 30 km/h.

Ces mesures d'identification à l'entrée du quartier visent principalement les automobilistes. Ceux-ci doivent saisir rapidement qu'ils entrent dans un quartier résidentiel et qu'ils doivent ralentir afin d'assurer la sécurité des résidents et résidentes.

Le 19 octobre 2010, monsieur Poupry était de nouveau présent pour une discussion sur le réaménagement de la rue concernant le stationnement se situant sur le tronçon entre les rues Sainte-Claire et Deligny. Il propose, à cette occasion, d'élargir le trottoir du côté nord et de le verdifier, mais en supprimant 13 cases de stationnement. Le conseil de quartier recommande de ne pas retirer les 13 cases de stationnement à moins de s'assurer d'en ajouter le même nombre ailleurs dans le secteur.

¹ Voir le procès-verbal du conseil d'administration du 20 janvier 2010 sur le site web de la ville de Québec.

Des travaux de surface et de rationalisation des fils électriques ont été effectués. Durant les travaux, la circulation et les stationnements ont été perturbés. Par contre, des stationnements à Place Québec ont été mis à la disposition des utilisateurs.

RUE STE-CLAIRE PARTAGÉE

Le conseil de quartier a appuyé le projet déposé par le Comité populaire Saint-Jean-Baptiste au Conseil d'arrondissement de La Cité-Limoilou pour favoriser les aménagements destinés aux piétons. Deux priorités ont été élaborées : le renforcement des liens piétons nord-sud et l'accroissement du verdissement dans le quartier. Une démarche a été faite en collaboration avec la députée, madame Agnès Maltais, auprès d'Hydro-Québec, pour l'enfouissement des fils. Il sera difficile d'enfouir les fils, mais l'option d'un poteau de métal afin d'intégrer les fils à l'intérieur serait intéressante. Une première consultation publique a eu lieu le 14 avril 2010. Le concept vise à créer une chaussée partagée qui aurait 6 mètres 50 de largeur. Les trottoirs seraient remplacés par une bordure utilisée pour des aménagements floraux et des plantes grimpantes ainsi que pour bacs à ordures et à recyclage. Le pavé serait antidérapant. Lors d'une seconde consultation, le 14 décembre 2010, les participants ont pu apprécier la qualité de la nouvelle version du projet présenté. Les principales recommandations portaient sur l'éclairage et le pavage de la rue, deux aspects auxquels le conseil de quartier portera attention dans les phases de réalisation du projet.

L'échéancier des travaux

Une rencontre d'information a été organisée par la Ville de Québec en collaboration avec le conseil de quartier afin d'informer les résidants et les résidentes sur les travaux qui seront réalisés et l'échéancier de réalisation. Sur la rue D'Aiguillon, le projet devrait se finaliser au printemps 2011, incluant les deux projets d'enfouissement des fils et une canalisation souterraine. Sur la rue Deligny dont les travaux sont prévus en 2011 et concernent la section de la rue D'Aiguillon à la rue Saint-Olivier. Quant à la rue Sainte-Claire, les travaux concernant le tronçon Richelieu/St-Jean débuteront en 2011 et les fils électriques seront enfouis. En 2012, ce sera le tour du tronçon entre les rues St-Réal et Richelieu. Une rationalisation des fils est prévue pour cette section. Les travaux d'enfouissement des fils par Hydro-Québec sont prévus en 2011 près de l'église Saint-Jean-Baptiste. Finalement, la rue Claire-Fontaine sera refaite et les fils enfouis considérant qu'elle est située à proximité de l'église Saint-Jean-Baptiste.

MODIFICATIONS AU ZONAGE

Hébergement touristique

Le 9 novembre 2010, deux consultations publiques concernant l'hébergement touristique ont été tenues. Ces consultations font suite à la présentation du 10 juin 2010.

La première demande concernait le 210-224, rue Saint-Jean, le Château des Tourelles. Monsieur Castonguay a demandé l'augmentation de la capacité de son couette à café de 5 à 10 chambres. Cet ajout consistait à permettre l'usage de l'hôtellerie au premier étage et sur une partie du deuxième étage du bâtiment, l'hôtellerie n'étant pas autorisée dans cette zone. De plus, l'habitation est protégée aux étages, sur les cinq logements présents dans les deux bâtiments, deux sont protégés, dont celui du propriétaire.

Le conseil de quartier a recommandé d'approuver le projet de modification du Règlement intitulé *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement La Cité-Limoilou sur l'urbanisme* relativement à une permission d'occupation sur le lot par certains usages et qu'une étude sur la question de l'hébergement touristique dans la zone de la rue Saint-Jean soit réalisée afin d'évaluer l'impact de la création de petits hôtels de 10 chambres et moins sur la fonction résidentielle et de les contingerer en nombre. Le conseil de quartier demande qu'aucun projet de modification au zonage ne soit réalisé tant que l'étude ne sera pas réalisée.

La deuxième demande concernait l'établissement hôtelier, situé au 25, boulevard René-Lévesque Est, L'Auberge Aux deux lions. L'établissement est dans une zone où le contingentement autorise un maximum de 10 unités par établissement et par bâtiment. Le propriétaire réclamait l'augmentation de la capacité de son auberge de 10 à 15 unités, transformant la totalité de l'édifice en un établissement d'hébergement touristique.

Le conseil de quartier recommande d'approuver le projet de modification au *Règlement de l'Arrondissement La Cité-Limoilou sur l'urbanisme* afin de permettre l'augmentation du nombre maximal d'unités par établissement et par bâtiment de l'usage Commerce, *établissement hôtelier*, à 15 unités dans cette zone.

Îlot Irving (80-88 rue Saint-Jean)

À la demande du conseil d'arrondissement, une discussion a été soumise au conseil de quartier le 19 octobre 2010 par madame Lydia Toupin, urbaniste, et par le promoteur monsieur Campeau. L'enjeu portait sur la hauteur du bâtiment dérogeant au zonage. Le promoteur souhaite réaliser un édifice qui dépasserait de trois étages ce qui est permis dans la zone. Monsieur André Roy, architecte du projet, indiquait que l'immeuble serait mixte et comprendrait 68 logements en condominiums, 20 logements en coopérative d'habitation sur la rue Richelieu, un rez-de-chaussée commercial doublé d'une arcade sur la rue Saint-Jean, un stationnement souterrain, des toitures vertes un (jardin et une terrasse), un mur végétalisé du côté de la rue Philippe-Dorval. L'édifice sera conçu en escalier avec des hauteurs allant de 9, 5, 4 et 3 étages. La principale modification réglementaire à apporter est d'augmenter et de modifier la hauteur proposée. Le projet a été approuvé par le c.a. sous réserve de répondre aux commentaires émis reflétant les préoccupations des résidents.

Consultation sur le Programme particulier d'urbanisme (PPU) de la Colline parlementaire et harmonisation de la réglementation de zonage suite à son adoption

Une conférence de presse a eu lieu le 13 mai 2010 suivi d'une séance de travail avec les conseils de quartier, le 26 mai. Des membres du c.a. ont présenté le mémoire du conseil de quartier en audience publique, le 9 juin.¹

Afin de compléter le processus du PPU, le conseil de quartier a été consulté sur les modifications au zonage nécessaires suite à l'adoption par le Conseil municipal du PPU de la Colline Parlementaire. Le 9 décembre 2010, madame Françoise Roy, urbaniste, a présenté le projet de modification au *Règlement de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou sur l'urbanisme*, relativement à sa concordance avec le PPU-Colline Parlementaire (dispositions normatives).

¹ Voir le mémoire en annexe.

Madame Roy a transmis aux membres les décisions prises par le conseil municipal en juillet 2010. Les membres du Conseil n'ont pas recommandé le projet de modification, car le conseil municipal n'a pas tenu compte des propositions faites par le conseil de quartier. Le conseil de quartier a redéposé les modifications au zonage demandées en juin 2010.

4. COLLABORATIONS ET COMITÉS

Appuis et collaborations

BASSIN LOUISE

Le 25 mai 1992, lors de l'assemblée de son conseil municipal, la Ville de Québec s'était engagée à ce que cette zone soit inconstructible et que soit retiré l'usage hôtellerie. Le c.a. du conseil de quartier se positionne en faveur d'un usage exclusivement récréatif au pourtour du bassin Louise et de la sauvegarde d'un zonage vert. Depuis plusieurs années, les Gens de baignade demandent la participation des conseils de quartier à la baignade annuelle qui se déroule en juin. Cette activité a pour but de faire pression sur la Ville afin de garder la zone verte et l'accès au bassin pour les résidents. Le 2 février 2010, une lettre a été envoyée à madame Suzanne Verreault, présidente de l'arrondissement La Cité-Limoilou, et aux élus de l'arrondissement afin de leur rappeler la position du conseil de quartier concernant le zonage «vert» de la tête du bassin Louise, la rendant ainsi inconstructible.

Madame Lucie Ramsay, présidente du c.a. du conseil de quartier, indique que le projet de plage au bassin Louise semble tout à fait emballant. Il répond aussi bien aux attentes des résidents de l'arrondissement pouvant profiter d'aménagements publics de qualité qu'à celles des touristes qui pourront découvrir comment la Ville se réapproprie ses berges."

ESPACE SOLIDAIRE

En mai 2010, monsieur Jacques Dussault présente le projet d'Espace solidaire, une organisation à but non lucratif et incorporée. En vertu d'une entente administrative avec la Corporation de l'archevêché catholique romain de Québec et la Fabrique de la paroisse Saint-Jean-Baptiste, Espace solidaire assumerait la gestion, l'entretien et l'animation de l'église Saint-Jean-Baptiste. Ce projet favoriserait les points suivants :

- la transmission des valeurs et des expériences ainsi que de témoigner des services et des engagements dans la communauté;
- de rappeler l'histoire en commémorant les événements phares;
- à souligner les contributions et les réalisations significatives dans le domaine communautaire;
- à reconnaître les différents domaines et types d'engagement;
- à expliquer la portée des multiples réalisations;
- à éduquer et à sensibiliser les générations actuelles et montantes;
- à susciter de nouveaux engagements et à contribuer à la préservation du patrimoine religieux et à sa compréhension.

À l'automne 2010, les membres du projet Espace solidaire ont fait faire une étude de faisabilité. Un comité provisoire formé d'organismes et d'individus a été créé afin de mettre sur pied un programme de financement et un programme d'activités.

TABLE DES CONSEILS DE QUARTIER DE L'ARRONDISSEMENT LA CITÉ-LIMOILOU

Une assemblée des présidents des conseils de quartier de l'arrondissement La Cité-Limoilou se sont réunis afin de discuter de projets communs, particulièrement de développement durable et de transport. Le Conseil de quartier Vieux-Limoilou a invité les c.a. des autres conseils à participer à une formation sur l'agenda 21.

À la demande de la Table, le c.a. du conseil de quartier a accepté de créer un fonds commun destiné aux conseils de quartier de La Cité-Limoilou, afin d'organiser des formations et à travailler conjointement à des dossiers. Une réserve de 300 \$ dans le budget de 2011 sera créée.

Autres participations

CONFÉRENCE

Une conférence sur l'urbanisme vert a accompagné l'assemblée générale 2010. Une représentante des Urbainculteurs a fait une présentation sur le projet de toit-jardin réalisé à la Maison de Lauberivière.

ZONAGE

À la demande du conseil de quartier, un fonctionnaire de la Ville est venu expliquer les réglementations sur le zonage, le 26 mai 2010.

NETTOYAGE DU QUARTIER

Un groupe de géocachère (géocaching) a nettoyé le coteau Sainte-Geneviève jusqu'à l'escalier Lavigneur. Cette expédition avait pour but de trouver des trésors enfouis dans le sol, à l'aide de GPS.

MARCHE EXPLORATOIRE

Pour partager des connaissances sur le quartier et pour repérer des lieux oubliés méritant un réaménagement, une marche exploratoire a eu lieu le 18 décembre 2010. La marche a permis au c.a. du conseil de quartier de mieux connaître la configuration et l'historique du quartier. La première visite a couvert la partie haute du quartier, jusqu'au secteur Berthelot. Une deuxième marche prévue pour le mois d'avril 2011 sera une suite de la première en explorant la partie basse du quartier.

Comité

COMITÉ QUALITÉ DE VIE

Le comité œuvre à conserver un environnement sain dans le quartier en proposant des mesures concrètement réalisables. Le comité Qualité de vie a eu une réunion en février 2010. Aucune action n'a été réalisée.

5. ANIMATION DU QUARTIER

Fêtes et festivals

FAUBOURG EN FÊTE

Le c.a. du conseil de quartier a été partenaire de cette animation de rue organisée par

l'Association des gens d'affaires du Faubourg (AGAF) pour soutenir la dimension «écoresponsabilisation » de l'événement. Le conseil de quartier a versé un montant de 750\$. Faubourg en fête a eu lieu en juin 2010. La rue Saint-Jean a été animée par des spectacles qui se déroulèrent le jour et le soir.

Expositions

SOUVENIRS D'ENFANCE

Le c.a. du conseil de quartier a été partenaire avec le Comité du patrimoine de Saint-Jean-Baptiste dans le projet «Souvenirs d'enfance dans le faubourg Saint-Jean», une expérience multisensorielle. L'exposition se tient à l'église Saint-Jean-Baptiste à partir du 24 juin 2010 jusqu'à la fin mai 2011. Cette activité a eu une bonne couverture médiatique. Le conseil de quartier a versé un montant de 1500\$.

Autres activités

ACTIVITÉ CABANE À SUCRE

L'activité, organisée par le Comité populaire Saint-Jean-Baptiste, s'est déroulée sur la rue Ste-Claire le 20 mars 2010. On a noté une bonne participation et l'activité a été appréciée. Le Conseil a participé en faisant la promotion pour un montant de 250 \$.

HALLOWEEN

Il a été proposé d'augmenter le nombre de commerces participant à la donation de friandises aux enfants du quartier durant la fête d'Halloween le 31 octobre 2010, élargissant ainsi la possibilité de cueillette à plusieurs commerces.

PARCOURS HISTORIQUE (ÉGLISE SAINT-MATTHEWS)

En remplacement d'une exposition et de panneaux d'interprétation sur l'histoire du site depuis 1980 qui étaient accessibles à l'intérieur et à l'extérieur de l'église Saint-Matthews, un circuit d'interprétation a été présenté par mesdames Chantale Émond et Diane Plourde, du Service de la culture. Ce parcours historique, faisant appel aux nouvelles technologies (utilisation du iPod et bornes installées au ras du sol), a été rendu disponible pour les résidents et visiteurs. À travers ce circuit d'interprétation, on veut rendre hommage aux acteurs importants ainsi que présenter l'histoire du cimetière. Le circuit audiovisuel possède 12 stations. Les premières visites ont eu lieu en septembre 2010. Une demande a été faite pour le développement d'un deuxième volet portant sur l'évolution urbanistique du site et des différentes interventions qu'il a connues.

6. COMMUNICATION

ACCROÎTRE SA VISIBILITÉ ET INFORMER LES CITOYENS

- Avis public aux résidents du quartier sur la tenue des réunions du Conseil, sur l'assemblée générale et les consultations publiques.

RAPPORTS

- Le rapport annuel de l'Ombudsman est transmis aux membres durant la réunion du 20 janvier 2010 faisant état des diverses plaintes répertoriées.
- Le rapport du vérificateur général a été déposé aux membres. Ce rapport est critique

concernant certaines pratiques des conseils de quartier.

7. BILAN FINANCIER

Résultats au 31 décembre 2010	Prévisions	Réel	À venir (en 2011)
REVENUS			
Fonctionnement (transfert du solde St. Matthew)	1 200,00 \$	1 200,00 \$	
Subvention de la Ville de Québec	0,00 \$	500,00 \$	
Initiatives	n/a	4 750,00 \$	2 500,00 \$
Total des revenus	1 200,00 \$	6 450,00 \$	
DÉPENSES			
Fonctionnement	1 250,00 \$	1 235,77 \$	
Fonctionnement	200,00 \$	185,77 \$	61,83 \$
Secrétariat	900,00 \$	800,00 \$	
Visibilité	100,00 \$	0,00 \$	
Autres (cabane à sucre)	50,00 \$	250,00 \$	
Aide financière (initiatives)			
Exposition - Comité patrimoine		1 500,00 \$	
Faubourg en fleurs - AGAF		750,00 \$	
Livre - Comité patrimoine		2 500,00 \$	2 500,00 \$
Total des dépenses		5 985,77 \$	2 561,83 \$
Surplus (ou déficit)	(50,00 \$)	464,23 \$	

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES POUR 2011**REVENUS**

Fonctionnement	1 500,00 \$	
Initiatives	5 500,00 \$	
Total des revenus		7 000,00 \$

DÉPENSES

Fonctionnement	1 500,00 \$	
Fonctionnement	200,00 \$	
Secrétariat	850,00 \$	
Visibilité	100,00 \$	
Autres	50,00 \$	
Fonds commun de support (aide financière)	300,00 \$	
	5 500,00 \$	
Total des dépenses		7 000,00 \$

**Annexe 1- AVIS DU CONSEIL SUR LE PROGRAMME PARTICULIER D'URBANISME
COLLINE PARLEMENTAIRE, 9 juin 2010**



AVIS DU CONSEIL DE QUARTIER SAINT-JEAN-BAPTISTE SUR LE PROGRAMME PARTICULIER D'URBANISME- COLLINE PARLEMENTAIRE

9 juin 2010

Le conseil de quartier Saint-Jean-Baptiste (CQSJB) souhaite, tout d'abord, souligner le travail accompli par le personnel de l'administration de la Ville de Québec pour la production du Programme particulier d'urbanisme (PPU) de la colline Parlementaire. Nous notons que plusieurs des commentaires et recommandations émis dans le cadre du *Forum consultatif préliminaire* de mai 2009 sur les grandes orientations et les objectifs du PPU de la colline Parlementaire se retrouvent dans le document faisant l'objet de la présente consultation.

Un processus de consultation discutable

Le CQSJB déplore cependant le caractère expéditif de la démarche consultative sur le PPU. Le calendrier¹ (par exemple, le délai d'une semaine entre la séance d'information et la séance de consultation) peut malheureusement être interprété comme un manque de considération envers l'opinion des citoyennes, citoyens et organismes interpellés par le PPU. Rappelons qu'en mai dernier, lors des dernières *Assises de l'Union des municipalités du Québec*, le maire, monsieur Régis Labeaume, s'est prononcé en faveur de l'abolition des référendums dans le cadre de la révision de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU). Dans ce contexte, il serait sain d'accorder plus de temps aux interventions des citoyennes et des citoyens en amont pour s'assurer que le projet reçoive l'appui de la majorité.

Pourquoi tant d'empressement à adopter le PPU alors que la Ville mène d'autres travaux majeurs de planification au même moment. Nous songeons ici plus particulièrement au *Plan de mobilité durable* dont le comité déposera son rapport le 10 juin 2010, soit le lendemain de la consultation sur le PPU. Les membres du CQSJB sont d'avis qu'une meilleure cohésion entre ces exercices de planification s'impose. Plusieurs éléments du *Plan de mobilité durable* devraient être considérés dans ce PPU. La Ville, elle-même, reconnaît l'*importance nationale* et le *caractère emblématique* du secteur touché par celui-ci. Le CQSJB considère l'adoption du PPU à ce moment bien prématuré et demande le report de son adoption.

¹ La Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1) ne prévoit pas de délai pour l'adoption par le conseil de ville d'un Programme particulier d'urbanisme.

Des enjeux importants pour le CQSJB

- Logements accessibles : création d'une centaine d'unités de logements sociaux à l'intérieur du périmètre couvert par le PPU dans le faubourg Saint-Jean (ex : terrains de l'ancien hôpital Jeffery Hale, îlot Antonio-Barette / De La Chevrotière, îlot de l'Édifice Haute-Ville);
- Créations de nouveaux espaces verts : la Ville de Québec devrait exiger que le législateur lui accorde de nouveaux pouvoirs lui permettant d'exiger une « surface » verte (la surface pourrait être verticale au lieu d'horizontale et être située sur le toit au lieu d'au sol);
- Transport en commun approprié et déplacements actifs facilités
- Mixité sociale et fonctionnelle
- Une architecture s'intégrant à son milieu physique (topographie et bâti traditionnel)

Des principes d'aménagement imprécis ou contradictoires

- À la lecture du document, le CQSJB note des contradictions qui portent à conséquence. À la page 28 de la section des Principes d'aménagement appuyant la consolidation du milieu bâti de la colline Parlementaire, on lit :

« - éviter l'imposition de normes très restrictives relatives aux terrains présentant un certain dénivelé lorsque la topographie ne le justifie pas ou lorsque le paysage urbain construit et les propriétés visées par une telle norme font en sorte que son application contraint le développement du site »

On confirmait au CQSJB lors de la séance d'information du 1^{er} juin que la norme des terrains en pente s'appliquait à l'ensemble des terrains encore à construire sur le secteur de Saint-Jean-Baptiste couvert par le PPU. Nous nous interrogeons sur la portée d'un tel libellé. À notre avis, ce libellé ouvre la porte à diverses interprétations de l'application de cette norme. Une norme qui devrait systématiquement être appliquée lors de la construction de tous les nouveaux projets. Le CQSJB demande le retrait de ce texte figurant en page 28.

- À la page 27 dans les principes d'aménagement, il est fait mention :
« Exiger pour tous les nouveaux projets un traitement architectural de qualité exceptionnelle qui sera représentatif du caractère contemporain de la colline Parlementaire, mais respectueux du milieu sensible (ancien) dans lequel il s'insère »

Quels seront les outils employés pour garantir un « traitement architectural de qualité exceptionnelle » pour l'ensemble des nouveaux projets? Doit-on comprendre que la Ville procédera à l'adoption d'un plan d'implantation et d'intégration architectural (PIIA)? Si tel n'est pas le cas, il y a nécessité que les outils qui seront utilisés afin de s'assurer d'un « traitement

architectural de qualité exceptionnelle » soient précisés au PPU.

- L'accroissement des espaces verts dans le Faubourg Saint-Jean constitue pour le CQSJB une préoccupation. Nous questionnons l'Annexe 1, ne devrait-on pas la retrancher du PPU?

Les grandes orientations du PPU

Orientation 1

Maintenir la mixité des fonctions urbaines qui caractérise la colline Parlementaire par une planification et un développement assurant le maintien d'un habitat diversifié et de qualité, de services essentiels de proximité et de fonctions administratives en tenant compte des impératifs propres au dynamisme d'une capitale touristique.

Propositions :

- De préciser lorsqu'il est question de mixité qu'il s'agit autant de la mixité sociale que de mixité des usages;
- lorsqu'il est fait mention à la page 47 de « revoir la politique de stationnement dans les secteurs contigus à la Grande Allée » le CQSJB propose de revoir la politique de stationnement sur tout le territoire d'application du PPU pour exiger que toutes les constructions neuves aient des espaces de stationnement de vélos intérieurs; en cas de non-conformité, convertir des stationnements sur rue en espaces pour vélos de mai à novembre;
- ajout : Reconnaître à la rue Saint-Jean un statut de pôle d'attraction culturelle, touristique et commercial dans le Faubourg Saint-Jean.

Orientation 2

Accroître et soutenir la fonction résidentielle en privilégiant les projets intégrant une composante résidentielle et en favorisant une densification des sites destinés à cette fonction.

Propositions :

- Ajouter : maintenir la fonction résidentielle et encourager la mixité fonctionnelle des usages sur la colline Parlementaire afin de conserver un cadre de vie «vivant»;
- il est fait mention d'«ajuster les règles d'urbanisme», à notre avis, cet ajustement doit s'accompagner de «règles» dont la majorité des résidentes et résidents environnants bénéficieront par un retour à la collectivité;
- préciser la notion de « qualité de vie». Elle devrait notamment intégrer la notion de la qualité de l'air, encourager la piétonnisation notamment avec le Faubourg Saint-Jean et la création de nouveaux espaces verts;

- préciser la notion de «densification». S'agit-il d'une densification au sol ou d'une densification en hauteur? Les conséquences ne sont pas égales selon le lieu visé sur le site couvert par le PPU.

Orientation 3

Assurer la pérennité du patrimoine bâti et paysager tout en marquant les interventions futures d'une approche reflétant la modernité et contribuant à marquer le patrimoine de demain.

Propositions :

- Créer une aire de protection patrimoniale :
 - Autour de l'église St. Matthew;
 - Autour des bâtiments classés de l'ancien hôpital Jeffery Hale;
 - Autour de l'église Saint-Jean-Baptiste.
- Question : Le gouvernement canadien décrète-t-il une aire de protection autour des lieux historiques nationaux désignés du Canada?
- S'assurer que les changements avancés dans cette proposition de PPU, notamment dans le secteur de la côte d'Abraham et d'Honoré-Mercier ne viennent pas à l'encontre du statut d'arrondissement historique de l'UNESCO dont jouit ce secteur de la Ville de Québec.
- Ajouter : enfouir les équipements de recyclage, «bacs à recyclage» notamment ceux situés à proximité de lieux d'intérêt patrimonial par exemple l'arrière du cimetière St. Matthew et encourager la création de nouveaux sites de récupération intégrés au milieu, voir même en souterrain.

Orientation 4

Consolider et densifier le tissu urbain par l'apport de projets exemplaires en matière d'architecture qui contribuent à minimiser l'empreinte écologique.

Propositions :

- Comment aborde-t-on dans ce PPU la question de la pollution de l'air, de la pollution sonore, de la pollution lumineuse, des îlots de chaleur¹, de la gestion des eaux de pluie, du verdissement de très petits espaces résiduels oubliés, etc? Ces préoccupations importantes devraient être intégrées et précisées au PPU;
- Le CQSJB demande à ce que la Ville réalise des démarches auprès du législateur pour obtenir des modifications aux pouvoirs dont elle dispose afin d'exiger une « surface » verte au lieu d'aire verte (la surface pourrait être verticale au lieu d'horizontale et être située sur le toit au lieu d'au sol), questionnement quant à l'Annexe 1;
- Appliquer le concept de coulée verte à d'autres secteurs en plus de la place d'Youville, dont il est fait mention à la page 53, à d'autres espaces du PPU (ex : place George V, l'axe Saint-Amable, le parc de l'Amérique-Française). Présentement nous nous interrogeons sur le type

¹ Nous vous invitons à prendre connaissance des différentes études publiées sur cette question notamment par les instances gouvernementales.

de transformations envisagées pour l'uniformisation de la place George V et du parc de la Francophonie.

Orientation 5

Parachever la bonification de l'espace public et privé par des aménagements urbains reflétant le prestige émanant du statut de ville du patrimoine mondial et de siège du gouvernement québécois

Propositions :

- Reconnaître l'importance de la place d'Youville pour le maintien du statut de ville du patrimoine mondial;
- ajouter des précisions sur le projet du Diamant de Robert Lepage se situant à l'intérieur du périmètre du PPU, notamment en ce qui concerne l'insertion de ce projet à la trame urbaine et des liens (piétons, auto) avec l'ensemble des quartiers environnants directement concernés par ce projet;
- préciser cet énoncé de la page 54 :
«Intégrer le coteau Sainte-Geneviève à la réflexion sur l'aménagement d'une promenade le long du coteau Sainte-Geneviève et la réutilisation du tunnel désaffecté sous l'autoroute Dufferin-Montmorency» en ajoutant la mention suivante : Compléter la promenade d'est en ouest sur le coteau Sainte-Geneviève avec des passerelles au-dessus des côtes Salaberry et de l'Aqueduc;
- comment s'assurer que le statut particulier de la zone PPU n'aura pas d'effets négatifs sur le reste du quartier Saint-Jean-Baptiste? (différents types de protection pour un même quartier).

Orientation 6

Favoriser les déplacements actifs et par le transport en commun

Propositions :

- Ajouter : Développer des liens piétonniers, tant dans l'axe nord-sud que celui est-ouest, avec le Faubourg Saint-Jean;
- amélioration des liens piétonniers existants (ex : intersection de la rue Saint-Jean et du boulevard Honoré-Mercier-relocalisation, élimination des bornes de granit où 50% des piétons marchent sur la chaussée plutôt que sur le trottoir);
- que le succès connu par le projet expérimental des «écolobus» soit source d'inspiration pour étendre ce type d'offre de transport en commun à d'autres secteurs;
- examiner la possibilité de faire du parc de l'Amérique française un terminus d'autobus aménagé écologiquement (espaces souterrains ou encore voies bordées d'arbres). Un tel aménagement doit se réaliser sans aucune perte de la superficie d'espace vert, espace qu'il représente présentement. Un aménagement qui pourrait aussi maintenir l'attractivité de ce site

tout en permettant de mieux définir la zone des départs des autobus autour du Grand Théâtre de Québec.

- Évaluer toutes les possibilités légales pour limiter l'accès aux automobiles :
 - Exiger un péage pour les automobiles entrant dans le secteur du PPU;
 - encourager les propriétaires d'espaces de stationnement sur la colline Parlementaire pour que ces derniers appliquent une tarification qui serait modulée selon le nombre de passagers à bord des véhicules qui se stationnent. Ainsi, des automobiles comptant plus d'un passager paierait moins cher leur espace de stationnement que ceux qui pratiquent l'autosolo;
 - en lien avec la piste cyclable utilitaire, convertir des espaces de stationnement automobiles en espaces pour les vélos sur les artères commerciales de mai à novembre. Ainsi, un espace occupé par un seul véhicule comptant en moyenne moins de deux passagers pourrait être occupé par six à huit vélos. Les commerces voisins de ces espaces pourraient connaître une hausse d'achalandage là où il y a saturation des espaces de stationnement actuellement disponibles.

L'argent ainsi récolté par la Ville de Québec (par le péage, par le surcoût des stationnements pour les conducteurs seuls et par l'augmentation de la valeur des commerces qui accueillent davantage de clients) permettrait d'aménager un terminus d'autobus sur la colline Parlementaire et de bonifier l'offre de transport en commun.

Les critères relatifs à l'implantation, au gabarit, à l'architecture et à l'intégration au paysage urbain

Le CQSJB déplore l'absence de création de nouveaux espaces verts. Qu'il s'agisse de parcs, de toits verts ou de verdissement à la verticale, le PPU et plus particulièrement les dispositions normatives du plan d'affectation des sols détaillé par aire d'affectation ont plutôt pour effet de réduire les espaces verts existants sur certains lots actuellement inoccupés.

Nous proposons que la Ville fasse des représentations auprès du législateur afin d'obtenir une nouvelle compétence lui permettant d'exiger des toits verts ou des murs végétalisés. Cette notion de « surface verte » permettrait de gagner de nouveaux espaces verts verticaux ou horizontaux, au-dessus du sol, ce qui permettrait de réduire l'effet d'îlot de chaleur et embellirait de notre ville.

Le Conseil propose également de retirer l'aire verte exigée du PPU, ce qui permettrait au Conseil d'arrondissement d'adopter des exigences sur ce point selon les situations, particulièrement si la Ville obtient du législateur un nouveau pouvoir relatif aux surfaces vertes. À défaut de retirer l'aire verte exigée du PPU, nous avons ciblé plusieurs changements aux dispositions normatives. Ces recommandations sont toutes formulées dans le but de maintenir la qualité de vie dans la zone couverte par le PPU.

Le CQSJB propose certaines modifications dans les zones suivantes :

7) Îlot du Grand Théâtre – PIC (4)

- Le texte est muet sur l'usage du nouveau bâtiment proposé;
- mise en valeur du bâtiment de Victor PRUS (Grand Théâtre) avec cette nouvelle construction dont l'usage est à préciser;
- étudier la possibilité de réutiliser l'Église Saint-Cœur de Marie comme annexe au grand Théâtre.

8) Îlot de l'ancien hôpital Jeffery Hale – R_RL (1)

S'assurer de conserver le gabarit dans les normes des bâtiments environnants

- Appliquer la norme des bâtiments en pente;
- garder un accès à la cour intérieure. Ne pas créer une porte cochère surdimensionnée tout comme c'est le cas à l'autre extrémité de l'îlot sur Claire-Fontaine;
- si l'aire verte exigée n'est pas retirée du PPU, exiger un minimum de 20% d'aire verte;
- privilégier le logement abordable, social.

9 a) Têtes d'îlots rue Scott – M_RL (2)

- Privilégier l'habitation à prix accessible ex : coop;
- appliquer la norme des bâtiments en pente;
- exiger une aire verte minimale de 20%

9 b) Îlot Antonio-Barette / De La Chevrotière – M_RL (4)

- Privilégier l'habitation à prix accessible par exemple les coopératives d'habitation;
- s'assurer que la construction du nouvel édifice à venir soit de la même hauteur que la coopérative l'Escalier afin de permettre une consolidation de ce quadrilatère;
- appliquer la norme des bâtiments en pente;
- réduire la hauteur prescrite à 16 mètres;
- exiger une aire verte de 20%.

10) Îlot de l'édifice Haute-Ville – M_SJ (4)

- Oui au lien piétonnier entre les deux nouveaux bâtiments (reliant le parc Saint-Matthew et le parc Berthelot). Pourquoi ne pas envisager d'utiliser le clocher de l'église St. Matthew comme point de repère pour le développement d'axes piétonniers en diagonal;
- la norme des terrains en pente devrait s'appliquer tout particulièrement sur la partie connexe du bâti traditionnel;
- intéressant le traitement des îlots dans ce secteur qui ont été subdivisés en de plus petits îlots;
- privilégier le résidentiel pour refermer la trame urbaine, plus particulièrement un aménagement intégré pour du logement social (ex : coopératives) et, donc retirer la fonction hôtellerie et retrancher les usages administratifs;
- importance de ne pas dépasser le gabarit du Centre des congrès adossé, idéalement que la hauteur soit un peu plus basse que celle du Centre des congrès; limiter la hauteur à 20 mètres;
- exiger une aire verte de 20%.

11) Îlot de l'édifice Place Québec – M_RL (6)

- Oui à l'ajout d'un lien mécanique entre la promenade Desjardins et la rue Saint-Joachim de manière à faciliter la circulation piétonne;
- appliquer la norme des terrains en pente;
- à faire attention lorsqu'on parle d'une «architecture de qualité»; Porter une attention toute particulière à ce que l'ensemble architectural à développer ait un traitement qui partirait du sol jusqu'au sommet par une approche plus sculpturale de manière à scinder le bloc monolithique;
- envisager de «l'animation urbaine» au rez-de-chaussée de Place Québec;
- statut quo pour la hauteur (ne pas hausser à 77 mètres).

13) Îlot D'Aiguillon – M_HM (3)

- Appliquer la norme des terrains en pente;
- segmenter en quatre zones de manière à assurer une meilleure intégration du bâtiment avec ceux existants environnants beaucoup moins haut. Conserver le statut quo dans la hauteur (16 mètres);
- envisager que la ville conserve une servitude pour une œuvre d'art marquant l'entrée dans une zone résidentielle;
- exiger une aire verte (20%).

14 a) Îlot Lépine – M_AB (1)

- Mixité d'usage incluant du résidentiel;
- veiller à ce que l'architecture soit intéressante autant pour celui qui regarde le bâtiment de la Côte d'Abraham que pour les personnes du quartier Saint-Roch qui regardent vers la haute-ville;
- exiger une aire verte (20%).

14 b) Îlot Saint-Vincent-de-Paul (M_HM_4)

- Veiller à ce que l'architecture soit intéressante autant pour celui qui regarde le bâtiment de la Côte d'Abraham que pour les personnes du quartier Saint-Roch qui regardent vers la haute-ville;
- conserver le statut quo dans la hauteur (28 mètres), déjà suffisamment haut;
- ajuster la volumétrie progressive avec le bâti environnant;
- de manière à marquer ce lieu comme porte d'entrée, référer à l'effet miroir avec le terrain des Sœurs-de-la-Charité;
- exiger une aire verte de 20%;
- favoriser une intégration au paysage historique et culturel du cap de Québec;
- établir un lien avec le projet Diamant de Robert Lepage et le lien mécanique haute-ville/basse ville.

16) Îlot Saint-Augustin M_AB (1)

- Statut quo avec la hauteur;
- norme des terrains en pente devrait s'appliquer;
- aire verte minimale de 20% exigée;
- veiller à ce que l'architecture soit intéressante autant pour celui qui regarde le bâtiment de la Côte d'Abraham que pour les personnes du quartier Saint-Roch qui regardent vers la haute-ville.

Parc de l'Amérique française PEV (3)

- Prescrire une hauteur (8 m) pour l'aménagement d'un terminus d'autobus qui n'impliquera pas la disparition de l'espace vert, de cette superficie verte.

Édifice de la Banque nationale M_RL (1)

- Ne pas autoriser la fonction hôtelière.

En terminant, nous tenons à préciser que nous nous sommes opposés à plusieurs haussements prévus dans le PPU. Ceci est dû au fait que cet exercice maintient des bâtiments dérogatoires, tels que le Complexe G et la Banque Nationale, pour ne citer que deux exemples parmi d'autres. Pourquoi ne pas avoir proposé d'adopter des hauteurs prescrites qui auraient rendu ces édifices réglementaires? Ce fait nous porte à croire, une fois de plus, que cet exercice est précipité.

Par ailleurs, permettez-nous de vous signifier la difficulté de lecture pour tout non-initié des Annexes (ex: *Dispositions normatives du plan d'affectation des sols détaillés par air d'affectation*). «Après tout, le diable n'est-il pas dans les détails!» Et c'est dans ces détails que nous avons observé la plus forte érosion (potentielle) de la qualité de vie dans le quartier Saint-Jean-Baptiste qui n'est pas un quartier limitrophe du PPU, mais qui compte une grande partie de son territoire à l'intérieur des limites proposées pour celui-ci.
